

109

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 euros
Siège social : 35 rue Robert Schuman – 44800 SAINT-HERBLAIN
818 497 778 RCS NANTES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 24 JUILLET 2025**

Le 24 juillet 2025, à 10 heures,

Monsieur Josselin DARGNIES,

Associé unique et Président de la société **109**,

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :

- Changement de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative de l'article 30 des statuts,

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Josselin DARGNIES, associé unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 septembre.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 13 mois et sera clos le 30 septembre 2025.

DEUXIÈME DÉCISION


L'associé unique décide, en conséquence de ce qui précède, de modifier l'article 30 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« Article 30 - Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année. »

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'associé unique
Josselin DARGNIES

DocuSigned by:

4F5AE07073664A8...